

Extrait de la Registre du Conseil  
Souverain de la Nouvelle France.

En Les Lettres patentes du Roy  
donnée a Saint Germain en Laye le  
douze May Mil six Cent soixante  
dix huit Signée Louis, Et sur le  
reply La ve Roy Colbert, et sur le  
du grand Secau en fixe jaulms, par  
lesquelles Sa Majesté agréee, confirmes  
et amortit, toutes les terres en  
commissions declarées par lesdites  
patentes, a ceder aux Religieuses  
de la Compagnie de Jesus residant  
en la ville de la Nouvelle France,  
A dresser en cette Cour pour y estre  
registree Et jointes par les impetrans  
du contenu en icelles, aux clauses et  
conditions y contenues, Requête  
du pere Martin Douvau prestre de son